Les entreprises de proximité, forces vives de toutes les communes de France

PROPOSITIONS DE L'U2P POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

U2P
union des entreprises de proximité

Édito

Michel Picon Président de l'U2P

Dans la crise politique que traverse la France depuis plusieurs mois, les élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026 revêtent un caractère crucial à plus d'un titre, notamment parce que le maire reste l'élu préféré des Français.

Une enquête menée pour le compte de l'Association des maires de France (AMF) le réaffirme* : cette confiance est restée quasiment stable depuis 10 ans en dépit des crises successives. Elle met aussi en lumière les 4 atouts des maires plébiscités par leurs administrés : l'honnêteté et la capacité à tenir ses engagements, la qualité de « maire bâtisseur », celle de « maire visionnaire » et celle de « maire bon gestionnaire ». C'est précisément la conjugaison de ces atouts qui explique la proximité que le maire entretient avec ses administrés et en particulier avec les dirigeants des entreprises implantées sur sa commune.

L'U2P, qui représente ces presque 3 millions et demi d'entreprises, partage avec vous, maires sortants ou candidats, ce même langage de la proximité. Et au-delà, en tant que porte-parole de leurs intérêts et de leurs attentes, je suis convaincu que nous défendons un même modèle de société, à taille humaine, fondé sur un lien social qui permet à chacun de trouver sa place. Ce modèle privilégie la cohésion territoriale, en s'appuyant sur l'ancrage local, les savoir-faire et le professionnalisme.

*** Enquête du CEVIPOF pour l'AMF (juillet 2025) :**
Le maire demeure l'élu qui inspire le plus confiance pour 69 % des Français, tandis que seuls 22 % des sondés disent avoir confiance en leur Premier ministre et son gouvernement. Ce chiffre culmine à 75 % pour les communes de moins de 10 000 habitants, il correspond à la moyenne pour les communes entre 10 000 et 100 000 habitants, et diminue à 53 % au-delà de 100 000 habitants.

Nous sommes attachés à un modèle de société centré sur l'humain et le travail et qui permet à chacun de vivre de son travail. C'est en ce sens que l'U2P porte un projet : « Refonder la société française sur le travail ».

L'U2P s'engage aussi pleinement face aux transitions écologique et numérique. Cette dernière, y compris dans le déploiement de l'intelligence artificielle et dans ses conséquences sur l'exercice des métiers, est une opportunité pour toutes les entreprises, y compris les plus petites.

Mais, cela ne nous exonère pas du devoir d'agir face aux nouvelles formes d'activités, quand celles-ci concurrencent directement, et souvent de façon déloyale, les entreprises de proximité. Nous vous demandons de partager notre vigilance et d'intervenir quand il y a menace de fragilisation des activités de proximité de vos territoires, quand l'occupation de l'espace public devient anarchique, dégradant la qualité de vie, quand la hausse des loyers liée aux plateformes de location saisonnière fait que salariés et habitants ne trouvent plus à se loger…

Dans cet esprit et conscients que le modèle de société que nous voulons se construit collectivement dans les territoires, **nous vous présentons nos 17 propositions réunies en 4 thématiques : fiscalité, activité économique, emploi et commande publique.**

Il me revient de mettre en exergue notre première demande : celle du dialogue et de la coopération avec vous ! Nous vous demandons de consulter l'U2P, en vue de tout projet qui concerne les entreprises de proximité. Non pas pour freiner ou compliquer votre action, mais pour la partager, la rendre plus efficace, et plus juste. Vous le faites déjà concernant l'ouverture dominicale des commerces durant les « dimanches du maire ». Dans beaucoup de communes, des zones rurales aux métropoles, le dialogue entre vous et l'U2P – ses 5 organisations membres, ses 124 fédérations professionnelles affiliées et ses 115 U2P territoriales – fonctionne. **Mais il est possible d'aller encore plus loin, ensemble !**

Faisons-le ! Dès maintenant !

Les entreprises de proximité, acteurs clés des territoires

Présentes partout en France, les entreprises de proximité soutiennent l'emploi, le lien social et la vitalité économique. Maillons essentiels de la vie locale, les chefs de ces entreprises sont des partenaires incontournables pour les élus locaux.

Nombre d'entreprises représentées par l'U2P

- Lieux d'implantation des U2P de région

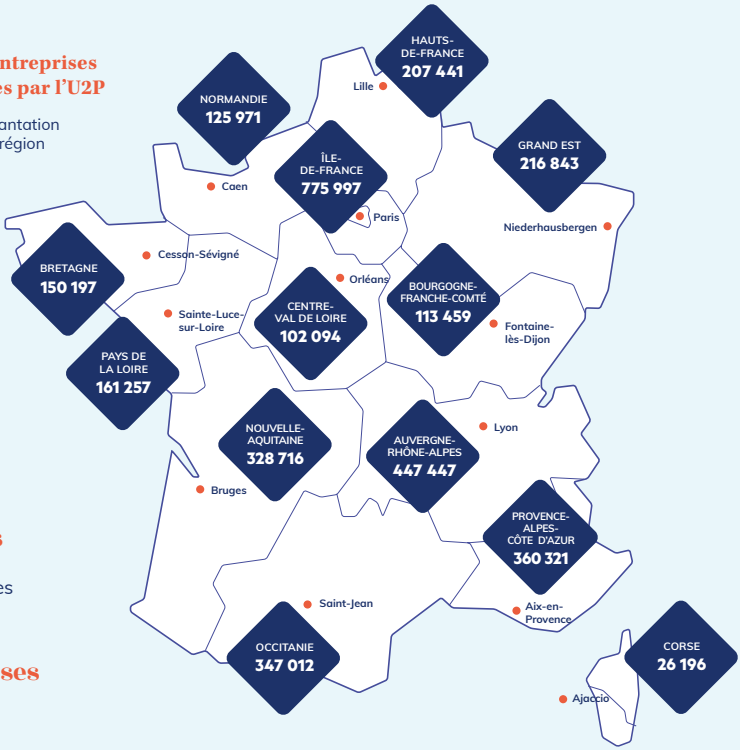

3,4 millions d'entreprises de proximité

623 milliards d'euros de chiffre d'affaires

2/3 des entreprises françaises

GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	MAYOTTE	RÉUNION
18 910	6 590	16 032	1 210	37 250

Zoom sur les priorités des chefs d'entreprise de proximité

À l'approche des élections municipales, une enquête menée par Xerfi auprès de plus de 7 600 chefs d'entreprise de proximité vient mettre en lumière les attentes et les priorités de ceux qui animent la vie des communes au quotidien.

Une voix qui compte

65 %

des chefs d'entreprise de proximité prévoient de voter en mars 2026

→ Un électorat mobilisé, conscient de l'importance du scrutin à venir et déterminé à peser dans le débat.

Un bilan qui appelle à renouer le dialogue

50 %

des chefs d'entreprise de proximité ayant exprimé un avis jugent que leur mairie n'a pas agi pour eux

2/3

des chefs d'entreprise de proximité estiment que la revitalisation des centres-villes reste insuffisante

→ Un bilan contrasté qui traduit une attente forte : celle d'un dialogue renouvelé et d'actions visibles au service de l'économie de proximité.

Le saviez-vous ?

2 545 artisans, commerçants ou professionnels libéraux sont maires et **15 000** sont conseillers municipaux*.

Zoom sur la fiscalité locale

Ce qu'en pensent les entreprises de proximité :

c'est un poids excessif sur les TPE (+16 % par rapport à 2019)

Il y a un manque de transparence sur l'usage des recettes

la fiscalité est pénalisante pour les entreprises implantées localement

→ Un enjeu central qui appelle à plus de clarté, de mesure et de lisibilité des politiques locales.

* Enquête U2P/ISM-Institut supérieur des métiers réalisée en novembre 2023 auprès de 7 600 artisans, commerçants et professionnels libéraux.

Et demain ?

Ce qu'attendent les chefs d'entreprise de proximité :

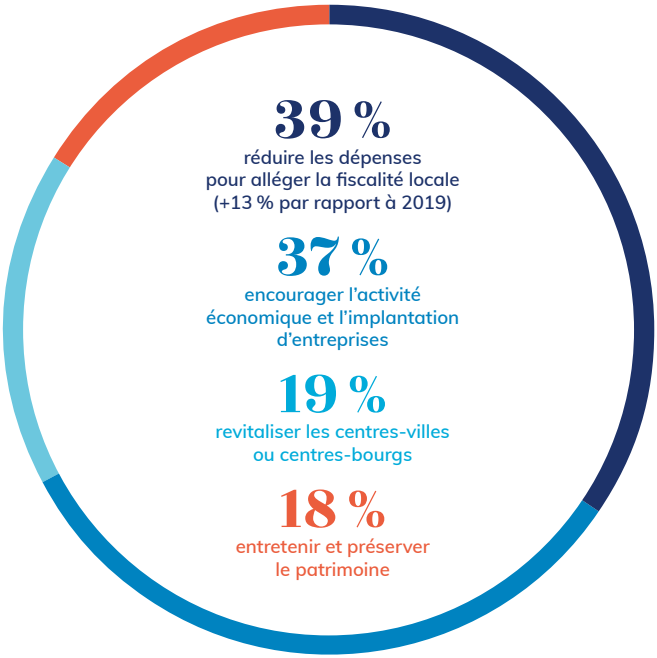

→ 4 priorités concrètes à inscrire dans la feuille de route d'une mandature engagée pour la proximité et le dynamisme local.

Faire vivre la proximité, ensemble

Dans cette enquête, les chefs d'entreprise de proximité appellent à un dialogue plus régulier avec les équipes municipales afin d'être associés aux décisions locales qui impactent leurs activités. En parallèle, ils souhaitent aussi encourager une plus grande implication des chefs d'entreprise dans la vie publique, pour construire des politiques au plus près du terrain.

Fiscalité

La fiscalité locale doit être lisible, ressentie comme juste et utile au développement du territoire et au bien-vivre de ses habitants. La situation économique actuelle des entreprises de proximité ne leur permet pas de supporter de prélèvement supplémentaire.

1 RATIONALISER

LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX QUI PÈSENT SUR LES PLUS PETITES ENTREPRISES

- en s'emparant de la possibilité d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les plus petites entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les activités commerciales situées dans certains zonages,
- en garantissant une information claire et lisible de cette décision à toutes les entreprises concernées (communication, site internet municipal, affichage en mairie),
- en assurant la stabilité et la transparence de la fiscalité locale, par exemple via un tableau présentant les taux, les exonérations en vigueur, ainsi que l'affectation des recettes fiscales au financement des projets et services contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire.

Le saviez-vous ?

Les exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) sont facultatives et nécessitent une délibération explicite de la commune ou de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale).

Le saviez-vous ?

Pas de fiscalité en plus sur le versement mobilité pour une agglomération des Côtes-d'Armor !

La loi de finances pour 2025 autorise les régions de métropole, hors Île-de-France, et la Corse à instituer un versement mobilité régional et rural, distinct du versement mobilité local, pour financer la mobilité rurale et régionale. Son taux est plafonné à 0,15 % de la masse salariale.

Une agglomération des Côtes-d'Armor a voté une baisse de 0,15 % du versement mobilité local afin de neutraliser le versement mobilité régional et rural mis en place en juillet 2025 par la Région Bretagne à hauteur de 0,15 %.

2 MUTUALISER

LES RESSOURCES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- en s'appuyant sur les mécanismes de coopération intercommunale afin d'optimiser les coûts de fonctionnement des services publics tout en garantissant le maintien, voire l'amélioration, de leur qualité,
- en veillant à ce que cette rationalisation profite aussi directement et de manière tangible aux petites entreprises locales, par un allègement des prélèvements ou par un meilleur accès à la commande publique ou à des services partagés.

Le saviez-vous ?

En Centre-Val de Loire, une communauté de 65 communes a construit depuis 2003 une administration locale unique transformée en 2020 en administration territoriale unique, mutualisant plus de 40 services entre les communes et l'intercommunalité, le centre intercommunal d'action sociale et les centres communaux d'action sociale.

3 MOBILISER

LA FISCALITÉ COMME LEVIER DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS ET DE LUTTE CONTRE LA VACANCE COMMERCIALE

- en mettant en place des exonérations ciblées de CFE ou de TFPB à destination des locaux professionnels vacants remis en activité,
- par des incitations fiscales favorisant l'implantation d'activités artisanales, commerciales ou libérales dans les zones fragiles (centres-villes en déclin, quartiers prioritaires, zones France Ruralités Revitalisation),
- en fléchant les recettes de la taxe de séjour vers la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Le saviez-vous ?

Certaines communes ont déjà mis en place des exonérations de CFE/TFPB pour encourager la réouverture de locaux vacants en centre-ville. Ces exemples montrent que de telles mesures sont juridiquement possibles et politiquement crédibles.

Le saviez-vous ?

Une décision de justice a sanctionné un grand acteur de la location saisonnière à hauteur de 8,6 M€ pour ne pas avoir collecté et reversé la taxe de séjour pour les années 2021 et 2022 à un petit territoire insulaire de l'ouest de la France.

Activité économique

Les artisans, les commerçants de proximité et les professionnels libéraux de votre commune sont des acteurs essentiels de son attractivité et de sa richesse.

4 ENCOURAGER

LA CRÉATION, L'IMPLANTATION ET LA TRANSMISSION-REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET LIBÉRALES DANS VOTRE COMMUNE

- en orientant les porteurs de projet vers le répertoire national des aides publiques aux entreprises : www.aides-entreprises.fr
- en relayant la plateforme U2P Créer-reprendre comme un outil central d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise, en liaison le cas échéant avec les représentants U2P de votre territoire,
- en développant l'accès aux crèches et à l'accueil périscolaire pour les professionnels dont l'entreprise est située sur la commune ainsi que pour leurs salariés,
- en créant des espaces de travail partagé afin de faciliter l'organisation, l'accompagnement et l'intégration territoriale des porteurs de projets artisanaux, commerciaux ou libéraux.

Le saviez-vous ?

Dans une communauté urbaine du Grand Est, pour les jeunes qui s'installent, la mairie prend en charge le paiement du loyer ou du remboursement d'emprunt pendant un an et met à disposition une mise de départ, un fond de caisse d'un montant de 3 000 €. **L'aide à l'installation passe par l'aide financière.**

5 SOUTENIR ET VALORISER

LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ DE VOTRE CENTRE-VILLE OU CENTRE-BOURG

- en les associant ou les consultant systématiquement en amont de tout projet qui les concerne,
- en veillant à l'équilibre entre les différentes formes d'activité et tailles d'entreprise et en encadrant l'implantation de grandes surfaces en centre-ville,
- en luttant contre la vacance commerciale, notamment le droit de préemption pour le maintien d'activités essentielles, et en favorisant des foncières commerciales intercommunales capables de proposer des loyers adaptés,
- en valorisant la présence de services publics en centre-ville comme facteur de fréquentation, d'attractivité et de redynamisation économique locale : embellissement des rues, valorisation du patrimoine historique, animation événementielle par les foires et marchés...,
- en créant un espace de dialogue récurrent entre élus, forces de sécurité et acteurs économiques pour co-construire des mesures de sécurisation adaptées : prévention (conseils sûreté, formations), Opération tranquillité entreprises et commerces (OTEC), patrouilles ciblées en période sensible et solutions d'alerte...

Le saviez-vous ?

Dans une commune du Grand Est de 11 000 habitants, le programme municipal en faveur du commerce de proximité inclut **un concours** entre une quinzaine de porteurs de projets. Le 1er prix, financé par la ville, offre **un an de loyer équivalent à 10 000 €.**

Le saviez-vous ?

En Île-de-France, une ville de 50 000 habitants a défini depuis 2009 **un périmètre de sauvegarde avec un droit de préemption sur les fonds de commerce.** Quand une activité menace l'équilibre du centre-ville, la municipalité intervient, consacrant chaque année près d'1 M€ à cet objectif. Dernière opération en date : l'achat pour 100 000 € d'un local stratégique transformé en boulangerie.

Le saviez-vous ?

En PACA, une ville de 360 000 habitants a mis en place un **dispositif territorial combinant vidéoprotection** ciblée sur les quartiers commerçants, un guichet d'accompagnement technique pour équiper les professionnels et un protocole de transmission rapide des images aux forces de l'ordre.

Le saviez-vous ?

Plusieurs communes d'Occitanie ont mis en place une OTEC : inscription pour obtenir des rondes de gendarmerie / police, surveillance lors de fermetures ou livraisons importantes, permanences pour faciliter les contacts entre mairie, gendarmerie et représentants des entreprises de proximité.

6 STIMULER

LA RÉHABILITATION DU PARC IMMOBILIER COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

- en intégrant dans les règlements d'urbanisme le droit de préemption urbaine par la collectivité et en instaurant des incitations financières et fiscales destinées aux propriétaires et aux exploitants (artisans, commerçants, professionnels libéraux) pour la rénovation de locaux professionnels (moins de 120 m²), incluant des dispositifs d'allégement de la fiscalité locale et des subventions ciblées,
- en investissant directement, ou sous la forme de foncière, dans des locaux à rénover en vue de les mettre à disposition de chefs d'entreprise de proximité à des loyers minorés,
- en répertoriant les entreprises artisanales du bâtiment sur le territoire afin de pouvoir mobiliser leurs compétences et de les intégrer dans ces politiques locales de réhabilitation.

Le saviez-vous ?

Dans le Médoc, une communauté de 18 communes propose une aide à la rénovation des locaux commerciaux et artisanaux pouvant aller jusqu'à 10 000 €. Elle finance des travaux tels que la mise aux normes PMR (accès pour les personnes à mobilité réduite).

Le saviez-vous ?

Dans une commune de Côte-d'Or de 1 250 habitants, la municipalité a acquis plusieurs bâtiments communaux et mené **un projet de rénovation pour créer des locaux destinés à accueillir des entreprises artisanales, commerciales et libérales** – coiffeur, fleuriste et cabinets médicaux.

Les conditions de location sont attractives. Trois logements locatifs ont été aménagés et proposés en priorité aux artisans installés sur la commune. Un espace commercial, nouvellement conçu et attenant à la boulangerie, accueille une épicerie.

7 OPTIMISER
L'ACCESSIBILITÉ ET LE STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE

- en aménageant des espaces de stationnement intégrant des bornes de recharge de véhicules électriques, situés à proximité immédiate des activités de proximité, assortis de tarifs préférentiels pour les professionnels implantés dans la commune, leurs salariés ainsi que leurs clients et patients,
- en facilitant la mobilité de la clientèle / patientèle vers les commerces et services de proximité, notamment par une signalétique adaptée et des solutions de transport local,
- en soutenant financièrement l'acquisition d'un véhicule propre par les artisans, les commerçants ou les professionnels libéraux,
- en développant des solutions mutualisées de stockage, de logistique et de livraison simplifiant les démarches d'autorisation d'occupation du domaine public (échafaudage, zone de dépôt, grue, etc.),
- en engageant systématiquement une concertation avec les artisans, commerçants et professionnels libéraux avant toute modification des règles de mobilité et de stationnement susceptibles d'impacter leur activité,
- en accordant des dérogations aux mesures de restrictions de circulation pour permettre aux artisans et aux commerçants d'accéder à leurs chantiers ou à leurs locaux.

Le saviez-vous ?

Une communauté urbaine du Grand Est **a totalement repensé ses accès et le stationnement** grâce à :

- des parkings tout autour du centre-ville qui ne sont pas éloignés de plus de 500 mètres, avec un tarif préférentiel (4 heures – 2,50 €) et l'information aux usagers,
- des places de parking « 30 minutes »,
- une navette électrique gratuite de 10 h à 19 h faisant le tour de la ville avec dépose à la demande de l'usager.
- une mise en œuvre des ZFE avec des dérogations pour les entrepreneurs de proximité situés dans ces zones.

8 SOUTENIR

LE DÉVELOPPEMENT ET LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS ALIMENTAIRES NON SÉDENTAIRES

- en répondant aux besoins spécifiques des entreprises de l'alimentation situées en halles et marchés.

Le saviez-vous ?

Dans une commune du Lot de 20 000 habitants, un projet de requalification de la halle a été mené grâce au soutien du programme Action cœur de ville.

La rénovation a permis d'augmenter le nombre d'étals. Les chiffres d'affaires ont augmenté en moyenne de 15 à 20 %.

9 DÉVELOPPER

UNE COMMUNICATION RÉGULIÈRE ET ACCESSIBLE EN CONCERTATION ET À DESTINATION DES PROFESSIONNELS SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- en s'appuyant sur les ressources existantes pour diffuser des informations personnalisées, compréhensibles et adaptées à la réalité locale,
- en veillant à une communication différenciée qui distingue les messages d'urgence (communication de crise) des messages structurants à long terme (communication d'adaptation).

Le saviez-vous ?

Après la tempête Alex d'octobre 2020, l'engagement et la résilience des habitants des communes de la vallée de la Roya ont été exemplaires, soutenus par les actions des communes telles que la création d'un fonds d'aide dédiés aux entreprises sinistrées, la mise en place d'antennes locales d'appui et de permanences, les actions de coordination entre l'État, la Région, la Métropole et les communes pour informer les acteurs économiques sur les aides et les procédures de reconstruction, les outils de communication locale et cagnottes / collectes pour financer les équipements nécessaires à la communication d'urgence.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie récent, une métropole d'Auvergne-Rhône-Alpes développe **un ensemble de ressources en ligne destinées aux entreprises et acteurs locaux** (catalogue d'aides, guide *Entreprises et transitions*), ainsi que des outils d'animation / formation pour les professionnels afin de les aider à s'adapter (fiches pratiques, contacts, appels à manifestation d'intérêt).

Emploi

Soutenir l'emploi de tous : cela commence avec des décisions simples et concrètes sur votre territoire.

10 RÉNOVER

DES LOGEMENTS EXISTANTS QUI POURRONT PROFITER AUX SALARIÉS, AUX APPRENTIS ET AUX JEUNES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION SUR VOTRE COMMUNE

- par des mécanismes de bonus de constructibilité dans les PLU et une application assouplie du droit des sols,
- par la mise en place d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat),
- par des rénovations de logements en incitant les bailleurs sociaux à adapter le nombre de places de stationnement et en ré-autorisant le paiement d'une indemnité pour que la commune se substitue au propriétaire pour réaliser les places de stationnement.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre du dispositif départemental pour loger des apprentis en milieu rural, une commune du Lot-et-Garonne de 600 habitants a cédé un bâti vétuste à un bailleur social qui l'a restructuré en studios meublés destinés aux apprentis avec des loyers très bas.

Le saviez-vous ?

En Vendée, un département où le taux de chômage dépasse à peine les 5 %, les employeurs doivent souvent faire appel à une main-d'œuvre extérieure. L'agence de développement économique d'une importante intercommunalité a lancé, dès 2021, un programme immobilier qui propose des offres de logements temporaires.

Le saviez-vous ?

Face au manque cruel de logements, une communauté de communes des Côtes-d'Armor installe des mobil-homes « résidences relais » destinés aux salariés. Un dispositif qui soutient le recrutement de 900 CDI à pourvoir sur le territoire.

11 ASSOCIER

LES CFA, LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES, LES UNIVERSITÉS ET LES REPRÉSENTANTS DE L'U2P À LA VIE DE LA COMMUNE EN VUE NOTAMMENT DE LA PROMOTION DES MÉTIERS

Le saviez-vous ?

Dans une communauté urbaine de Bourgogne-Franche-Comté, le rapatriement du CFA en plein centre-ville dans un beau bâtiment patrimonial avec un internat et des salles de classe rénovés est un élément d'attractivité pour les apprentis et les activités du centre-ville.

12 AGIR

LOCALEMENT POUR L'EMPLOI DANS LES SECTEURS EN TENSION

- en valorisant les métiers et en les faisant connaître par des rencontres dans les écoles primaires et les collèges avec des professionnels ou en organisant des visites d'entreprise ou de locaux,
- en créant des initiatives pilotes : par exemple, l'affichage digital d'annonces de recrutement local à proximité des entreprises concernées,
- en organisant des journées portes ouvertes locales en lien avec des partenaires territoriaux – organisations professionnelles, France Travail, etc.

Le saviez-vous ?

Dans le département de la Sarthe, une communauté de 14 communes de 27 000 habitants a été primée pour ses actions coordonnées : club d'entreprises, actions pédagogiques, partenariat « L'Outil en Main », animations, qui permettent de multiples interventions de professionnels auprès des scolaires et des temps d'échange autour des métiers.

Le saviez-vous ?

Une ville de Seine-et-Marne de 27 000 habitants organise un Forum de l'orientation et de l'alternance qui réunit CFA, entreprises locales et chambres consulaires, et permet aux jeunes de rencontrer des professionnels, d'échanger et d'identifier des pistes d'apprentissage et d'emplois locaux.

Commande publique

Soutenir les entreprises de proximité de son territoire passe par une commande publique qui les intègre pleinement et qui valorise leur professionnalisme.

13

ADAPTER

LA CONFIGURATION DES MARCHÉS PUBLICS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX POUR FAVORISER LA RÉPONSE DES PLUS PETITES ENTREPRISES

- en privilégiant les marchés à bon de commande respectant les seuils des marchés publics et en appliquant fidèlement l'obligation d'allotissement prévue par le code de la commande publique,
- en encourageant et en facilitant la réponse des groupements momentanés d'entreprises conjointes et des coopératives d'entreprises,
- en prenant en compte, au titre de la clause sociale, l'action de l'entreprise en faveur de l'insertion par l'alternance ou l'apprentissage,

- en encourageant le recours aux marchés publics de « gré à gré » de moins de 100 000 € HT afin de faciliter l'accès de ces marchés aux artisans locaux,
- en respectant strictement les délais légaux de paiement dans les marchés publics et en supprimant les délais « cachés » liés au traitement des dossiers.

Le saviez-vous ?

Des métropoles mettent en avant la part de leurs marchés publics qu'elles confient à des PME, en appliquant le principe de l'allotissement.

Dans leur SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables), certaines inscrivent des actions pour « faciliter l'accès de la commande publique aux TPE / PME » (simplification, information, lots, dispositifs d'accompagnement).

Le saviez-vous ?

Une commune de Meurthe-et-Moselle de 6 000 habitants a lancé un chantier de rénovation énergétique, de modernisation et d'extension du gymnase municipal pour 4 M€ sur 15 mois (livraison prévue pour fin 2025) avec une volonté de réemploi des ressources et de limitation de l'empreinte carbone (réhabilitation plutôt que démolition, équipements performants, panneaux photovoltaïques, etc.).

Ce chantier est réalisé par des entreprises locales pour la quasi-totalité des lots : 12 entreprises sont mobilisées, dont 11 entreprises lorraines (lot VRD, gros œuvre, étanchéité, menuiserie, etc.).

14

ENCADRER

LA SOUS-TRAITANCE EN CASCADE DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE LA COMMUNE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ ET L'EMPLOI LOCAL

- en inscrivant dans les clauses contractuelles des marchés publics communaux ou inter-communaux l'obligation pour l'attributaire principal d'exécuter personnellement au moins 70 % des travaux et de limiter ainsi au maximum le recours excessif à la sous-traitance de niveau 1, pratique susceptible d'altérer la qualité des prestations, de générer une pression à la baisse sur les prix et de favoriser le recours à des salariés détachés ou au travail dissimulé.

15 ACCORDER
LA PRIORITÉ AUX CIRCUITS DE PROXIMITÉ

- en s'appuyant sur les entreprises alimentaires de proximité pour structurer et valoriser les filières d'approvisionnement de proximité,
- en développant une politique d'achats publics responsables favorisant l'approvisionnement des services collectifs (cantines scolaires, Ehpad, restauration administrative, etc.) auprès des acteurs locaux, dans une logique de circuit de proximité et de cohérence territoriale de la chaîne d'approvisionnement,
- en valorisant les contrats d'apprentissage en les reconnaissant comme une modalité d'exécution des clauses d'insertion,
- en s'appuyant sur les entreprises de services et de production de proximité.

Le saviez-vous ?

Dans une commune de l'Aude, en territoire rural, la cantine scolaire priorise l'approvisionnement local.

Le saviez-vous ?

Dans une commune du Jura de 17 000 habitants, la cuisine centrale prépare 5 000 repas par jour pour les écoles, les Ehpad, l'hôpital et la livraison à domicile avec plus d'un tiers du budget alimentaire dépensé au profit d'acteurs économiques locaux.

16 MOBILISER

LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES

- en confiant prioritairement les travaux d'économie d'énergie à des entreprises artisanales locales, notamment à celles qualifiées ECO Artisan RGE, en lien avec les cabinets locaux d'ingénierie et d'architecte lorsque cela est nécessaire,
- en améliorant la gestion communale de l'eau, par exemple en soutenant la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif (ANC) ou en aménageant des systèmes de récupération des eaux pluviales limitant le ruissellement et les risques d'inondation,
- en facilitant la collecte des déchets des entreprises de proximité par des mesures concrètes telles que l'accès gratuit aux déchetteries pour les entreprises ne pouvant adhérer à un éco-organisme, le développement d'un réseau de solutions de collecte adaptées, en particulier pour le secteur du bâtiment, avec un maillage territorial suffisamment dense (moins de 30 minutes de trajet) et des horaires d'ouverture élargis, ou encore le soutien aux initiatives de démarches collectives de récupération des déchets ou la mise en place d'un service spécifique de collecte des biodéchets...

17 VALORISER
L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE LOCALE DE LA COMMUNE

- en mobilisant prioritairement les professionnels locaux du paysage et du cadre de vie pour les projets d'aménagement et d'entretien des espaces verts communaux,
- en privilégiant l'utilisation d'essences végétales issues de la région, adaptées aux conditions climatiques et environnementales locales, afin de renforcer l'identité paysagère, de favoriser la biodiversité et de réduire l'empreinte écologique des aménagements.

Le saviez-vous ?

Une commune du Val-d'Oise de 16 000 habitants a retenu, dans son budget participatif écologique, un projet de plantation et de renouvellement de son patrimoine arboré, dans plusieurs espaces (espaces boisés, parcs, rues, jardins publics) à partir de végétaux locaux.

Le saviez-vous ?

Un syndicat mixte d'un territoire touristique des Hauts-de-France a lancé une opération de commandes groupées à des tarifs avantageux d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale en partenariat avec 10 producteurs fournisseurs régionaux et 28 territoires relais de la région.

Impression : Sprint
Réalisation : Hopscotch
Crédits photos : Getty images

U2P
union
des entreprises
de proximité

www.u2p-france.fr
u2p@u2p-france.fr
01 47 63 31 31
53 rue Ampère 75017 Paris
U2P France @U2P_france
@U2PFrance @U2P

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment
CGAD Les entreprises alimentaires de proximité Membre de l'U2P
cnams FABRICATION & SERVICES
unapl UNION NATIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES
CNATP